

Image not found or type unknown



Associé d'une SARL en étant interdit bancaire

Par **eddy320**, le **28/08/2009** à **14:07**

Bonjour,

Voilà ma situation, je suis salarié d'une société et je voudrais avoir des parts dans cette société mais le problème c'est que je suis interdit bancaire FICP

Puis-je être associé salarié mais pas gérant de cette société sans que ça ne pose ni de problème lors de la dépose des statuts ni au niveau de la banque?

Merci par avance de votre réponse

Cordialement.

Eddy

0642421212

eddy_taxi@hotmail.com